



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION N° DGOS/PF3/2023/124 du 28 juillet 2023 relative à l'application de la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé

Le ministre de la santé et de la prévention

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Référence	NOR : SPRH2320259J (numéro interne : 2023/124)
Date de signature	28/07/2023
Emetteur	Ministère de la santé et de la prévention Direction générale de l'offre de soins
Objet	Application de la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé.
Commande	Mode opératoire d'application de l'article premier de la loi visant à améliorer l'encadrement des centres de santé.
Action à réaliser	Mise en place du mode opératoire proposé.
Echéance	Fin septembre 2023
Contact utile	Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins Bureau coopérations et contractualisations (PF3) Juliette PARNOT Tél. : 01 40 56 76 88 Mél. : juliette.parnot@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	3 pages + 3 annexes (6 pages) Annexe 1 : proposition de modèle d'agrément des activités dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques d'un centre de santé Annexe 2 : liste des pièces composant le dossier d'agrément Annexe 3 : proposition de modèle de déclaration des liens d'intérêt des membres de l'instance dirigeante d'un centre de santé ayant une activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique

Résumé	<p>La loi visant à améliorer l'encadrement des centres de santé nécessite la mise en place d'un mode opératoire concernant la délivrance d'un agrément pour les activités dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques pour les deux types de centres de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les centres de santé déjà existants avant le 21 mai 2023 avec la nécessité d'information des gestionnaires du dépôt du dossier d'agrément d'ici au 21 novembre 2023. • Pour les nouveaux centres de santé (les centres de santé ayant déjà déposé leur dossier d'engagement de conformité sans récépissé avant le 21 mai 2023 ou ceux qui déposeraient un dossier d'engagement de conformité ou un dossier de demande d'agrément à partir du 21 mai 2023).
Mention Outre-mer	Le texte s'applique dans les territoires d'Outre-mer.
Mots-clés	Centres de santé – Centres de santé dentaires – Centres de santé ophtalmologiques – Centres de santé orthoptiques – Lutte contre les dérives - Lutte contre la fraude.
Classement thématique	Professionnels de santé
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ; - Articles L. 6323-1 et suivants du code de la santé publique.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	Néant
Validée par le CNP le 21 juillet 2023 - Visa CNP 2023-62	
Document opposable	Non
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	Immédiate

La loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé a pour objectif de lutter contre les dérives de certains centres de santé par la création notamment d'une procédure de délivrance d'agrément par l'Agence régionale de santé (ARS) pour les centres réalisant des activités dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques.

Entrées en vigueur le 21 mai 2023, les mesures issues de cette loi et en particulier de son article premier nécessitent la mise en place de dispositions réglementaires afin de garantir sa bonne application. Dans l'attente de la publication de ce décret, la présente instruction vise à proposer un mode opératoire concernant le dépôt du dossier d'agrément requis pour tout centre de santé disposant de ce type d'activité.

I. Concernant les centres de santé existants (autorisés à dispenser des soins aux assurés sociaux) avant le 21 mai 2023

Chaque centre de santé doit déposer un dossier d'agrément d'ici au 21 novembre 2023 comprenant le projet de santé, les déclarations des liens d'intérêts de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante et les contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces. Un agrément provisoire pourra être délivré au plus tard le 21 novembre 2024. **Une absence de réponse de votre part dans ce délai vaut décision d'agrément provisoire.** Cet agrément ne peut devenir définitif qu'au terme d'une période d'un an. Au cours de l'année suivant la délivrance de l'agrément provisoire, l'agence régionale de santé peut organiser une visite de conformité.

Ainsi, il convient d'effectuer une démarche auprès des gestionnaires des centres de santé existants sur votre territoire ou ayant déjà déposé une demande d'ouverture, afin de les informer, par tous moyens, de la nécessité de déposer leur dossier d'agrément avant le 21 novembre 2023. Tout centre n'ayant pas effectué cette demande, ne sera pas autorisé à dispenser des soins dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques s'il n'a pas effectué le dépôt exigé du dossier de demande d'agrément.

II. Concernant les nouveaux centres de santé (ceux qui ont déposé un engagement de conformité et qui n'ont pas encore obtenu de récépissé valant autorisation de dispenser des soins avant le 21 mai 2023 ou ceux qui ont déposé un engagement de conformité ou une demande d'agrément après le 21 mai 2023)

Chaque centre de santé doit déposer un dossier d'agrément comprenant le projet de santé, les déclarations des liens d'intérêts de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante et les contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces. Un agrément provisoire pourra être délivré au plus tard dans les deux mois suivant la date de réception du dossier d'agrément complet. **Une absence de réponse de votre part dans ce délai vaut décision d'agrément provisoire.** Cet agrément ne peut devenir définitif qu'au terme d'une période d'un an. Au cours de l'année suivant la délivrance de l'agrément provisoire, l'agence régionale de santé peut organiser une visite de conformité.

III. Outils

Il vous est proposé un outil permettant de recueillir les éléments du dossier d'agrément via le lien suivant [Effectuer une démarche administrative en ligne - demarches-simplifiees.fr](https://www.dgossante.gouv.fr/demarches-simplifiees).

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter à la DGOS le bureau PF3 :
DGOS-PF3@sante.gouv.fr

Vu au titre du CNP par le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,



Pierre PRIBILE

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,



Marie DAUDÉ

Annexe 1

Proposition de modèle d'agrément des activités dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques d'un centre de santé

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé
portant agrément du centre de santé XXX ayant pour numéro FINESS ET XXX
pour ses activités dentaires/ophtalmologiques/orthoptiques

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé...

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Le centre de santé dont la raison sociale est ...
situé à l'adresse suivante...
dont le numéro FINESS ET (*si déjà en fonctionnement*) est...
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est
situé à l'adresse suivante ... ,

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires/ophtalmologiques/orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN / Le présent agrément est définitif.

Le à

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Annexe 2

Liste des pièces composant le dossier d'agrément

1. Le projet de santé : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036658880>
2. La déclaration des liens d'intérêt de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante
3. Les contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces

Annexe 3

Proposition de modèle de déclaration des liens d'intérêt des membres de l'instance dirigeante d'un centre de santé ayant une activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique

DÉCLARATION DES LIENS D'INTÉRÊTS

En application de la loi visant à améliorer l'encadrement des centres de santé du 19 mai 2023

M. / Mme (rayez la mention inutile) NOM D'USAGE : _____

NOM DE NAISSANCE : _____ **PRÉNOM :** _____

Fonctions au titre desquelles est produite la déclaration :

Nom et adresse de l'organisme gestionnaire du centre de santé :

Pour les membres de l'instance dirigeante : _____

Déclaration : **Initiale** **Modificative**

Seulement pour les cas de transmission d'une déclaration modificative :

Date de nomination ou d'entrée en fonctions : / /

Date de renouvellement : / /

Renseignements personnels :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse de messagerie électronique :

Coordonnées téléphoniques :

Indications générales

1) La mention « néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

2) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

3) Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à l'agence régionale de santé compétente.

1° Activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de la nomination :

Identification de l'employeur	Période d'exercice de l'activité professionnelle
Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue annuellement

2° Activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années précédant la nomination :

Identification de l'employeur	Période d'exercice de l'activité professionnelle	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue annuellement

3° Participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de la nomination et au cours des cinq dernières années :

Dénomination de l'organisme ou de la société	Période pendant laquelle vous avez participé à l'organe dirigeant	Description de l'activité exercée au sein de l'organe dirigeant	Rémunération ou gratification perçue annuellement

4° Participations financières directes dans le capital d'une société à la date de la nomination :

Dénomination de la société	Nombre de parts détenues (le cas échéant, pourcentage du capital social détenu)	Évaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue l'année précédant la nomination

5° Activités professionnelles exercées à la date de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, les ascendants, les descendants, les frères ou les sœurs (rajouter une ligne pour chaque nouvelle personne)

Identification de l'employeur	Description de l'activité professionnelle par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, le frère ou la sœur

6° Activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années précédant la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, les ascendants, les descendants, les frères ou les sœurs (rajouter une ligne pour chaque nouvelle personne)

Identification de l'employeur	Période d'exercice de l'activité professionnelle	Description de l'activité professionnelle par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, le frère ou la sœur	Rémunération ou gratification perçue annuellement

7° Participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de la nomination et au cours des cinq dernières années par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, les ascendants, les descendants, les frères ou les sœurs (rajouter une ligne pour chaque nouvelle personne)

Dénomination de l'organisme ou de la société	Période pendant laquelle le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, le frère ou la sœur participé à l'organe dirigeant	Description de l'activité exercée au sein de l'organe dirigeant	Rémunération ou gratification perçue annuellement

8° Participations financières directes dans le capital d'une société à la date de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin, les ascendants, les descendants, les frères ou les sœurs (rajouter une ligne pour chaque nouvelle personne)

Dénomination de la société	Nombre de parts détenues (le cas échéant, pourcentage du capital social détenu)	Évaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue l'année précédant la nomination

9° Observations

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait le

Signature :